

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Suite au débat d'orientations budgétaires ayant eu lieu lors du Conseil municipal du 16 janvier 2020, il est désormais nécessaire de se prononcer sur le budget primitif 2020 de la Ville (budget principal et ses deux budgets annexes).

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020 ?

Conformément au rapport d'orientations budgétaires et en cohérence avec la stratégie financière menée depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Talence a posé les principes suivants pour élaborer son budget primitif 2020 :

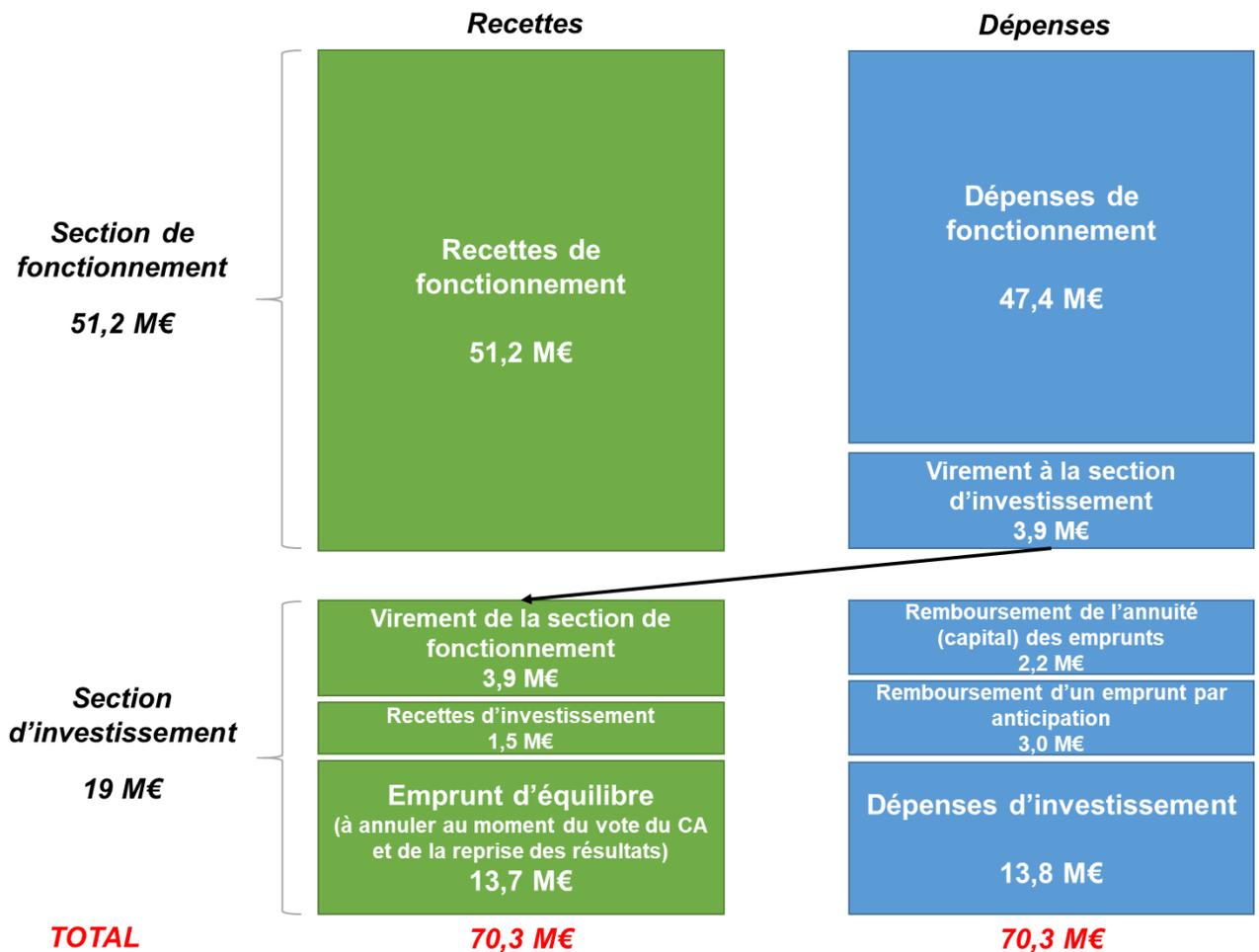
- Ne pas augmenter les taux d'imposition municipaux, après la baisse de 2,2 % en 2019,
- Renouveler son soutien financier aux associations et au CCAS,
- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, tout en offrant aux Talençais un service de proximité et de qualité,
- Améliorer le niveau des soldes d'épargne,
- Poursuivre son ambitieux programme d'investissement,
- Ne pas emprunter et rembourser un emprunt par anticipation pour se désendetter à nouveau.

Avant le report des restes à réaliser (en investissement) et la reprise des excédents du compte administratif 2019 (estimés à près de 22 M€), il vous est proposé de vous prononcer sur les crédits nouveaux du budget primitif 2020 qui s'établissent au total à 70 255 k€ :

	BP 2019	BP 2020	Evo. BP 2019/2020
FONCTIONNEMENT	56 553 k€	51 205 k€	-9,5%
INVESTISSEMENT	29 432 k€	19 050 k€	-35,3%
TOTAL	85 985 k€	70 255 k€	-18,3%

Cette diminution des crédits entre les budgets 2019 et 2020 est essentiellement liée au fait que les excédents et les restes à réaliser des années passées seront intégrés ultérieurement.

PRESENTATION DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2020



SECTION DE FONCTIONNEMENT : MAITRISE DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET AUGMENTATION DES SOLDES D'EPARGNE

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2020 ?

Pour poursuivre le financement de notre ambitieux programme d'investissement, la Ville se doit de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement pour maintenir à de bons niveaux ses soldes d'épargne.

C'est chose faite avec ce budget primitif 2020, **puisque les dépenses de fonctionnement sont quasiment stables (+0,3 %) et que le virement à la section d'investissement progresse de plus de 60 % (3,9 M€ au BP 2020, contre 2,4 M€ au BP 2019 hors reprise des résultats).**

En plus d'une gestion responsable et rigoureuse, la municipalité propose pour 2020 de :

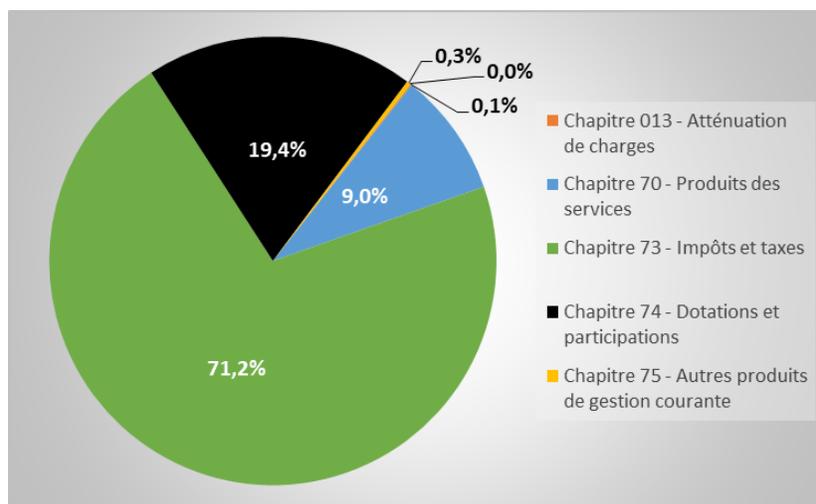
- Maintenir les taux d'imposition, après la baisse de 2,2 % en 2019,
- Donner la priorité à un service public de proximité et de qualité,
- Renouveler son soutien financier aux associations et au CCAS,
- Appliquer des tarifs municipaux adaptés.

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au total, au budget primitif 2020, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 51 205 k€ :

	BP 2019	BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Recettes de fonctionnement	56 553 k€	51 205 k€	-9,5%
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 471 k€	0 k€	-100,0%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	50 k€	50 k€	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	4 566 k€	4 544 k€	-0,5%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	34 798 k€	36 019 k€	3,5%
Chapitre 74 - Dotations et participations	9 882 k€	9 820 k€	-0,6%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	135 k€	147 k€	8,9%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	so
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0 k€	0 k€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 k€	0 k€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	650 k€	625 k€	-3,9%
soit recettes réelles de fonctionnement	49 431 k€	50 581 k€	2,3%
soit excédent de fonctionnement reporté	6 471 k€	0 k€	-100,0%
soit recettes d'ordre de fonctionnement	650 k€	625 k€	-3,9%

Déduction faite des opérations d'ordre (625 k€), **les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 50 581 k€, un montant en hausse de 2,3 % par rapport au budget primitif 2019. Elles sont essentiellement composées des ressources fiscales :**



A noter que cette année, le vote du compte administratif 2019 intervenant après celui du budget primitif 2020, la reprise des résultats (en l'occurrence excédent de fonctionnement) se fera plus tard, par le biais d'un budget supplémentaire.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

En 2020, la municipalité fait le choix¹ de stabiliser les taux d'imposition, après les avoir diminué de 2,2 % en 2019. La dynamique du produit est donc uniquement liée à celle des bases. Au budget primitif 2020, par mesure de prudence, nous inscrivons des recettes à hauteur de celles réellement perçus en 2019, portant le total de ce chapitre à 36 019 k€ (+3,5 %).

	BP 2019	BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Chapitre 73 - Impôts et taxes	34 798 k€	36 019 k€	3,5%
Taxes foncières et d'habitation	30 128 k€	31 000 k€	2,9%
Dotation de solidarité métropolitaine	1 940 k€	2 039 k€	5,1%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	1 800 k€	2 200 k€	22,2%
Taxe sur l'électricité	600 k€	650 k€	8,3%
Droits de place	25 k€	25 k€	0,0%
Droits de stationnement	200 k€	0 k€	-100,0%
Autres ressources fiscales	105 k€	105 k€	0,0%

A noter que les recettes issues des droits de stationnement ne sont plus comptabilisées au sein de ce chapitre. Elles le sont désormais au chapitre 70 – Produits des services.

¹ Pour rappel, la Loi de Finances pour 2020, qui acte la suppression définitive de la taxe d'habitation, contraint les collectivités à maintenir le taux de TH au même niveau qu'en 2019.

Le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation est en progression de 2,9 % par rapport aux crédits inscrits en 2019. Entre la stabilité des taux d'imposition (celui de la TH étant par ailleurs figé par la Loi) et la nécessaire prudence sur la dynamique des bases, le montant qu'il est prévu d'inscrire au budget 2020 (31 000 k€) correspond au produit finalement perçu en 2019 par la Ville.

Au sein de ce chapitre, la Ville perçoit également d'autres ressources relativement importantes :

- Les droits de mutation à titre onéreux : 2 200 k€
- La dotation de solidarité métropolitaine : 2 039 k€
- La taxe sur l'électricité : 650 k€

Au budget primitif 2020, il est fait le choix de relever le montant des droits de mutation à titre onéreux. En effet, cette recette, aussi volatile soit-elle (car liée aux montants des transactions immobilières), est régulièrement supérieure à 2 M€. Ainsi, nous inscrivons une recette de 2 200 k€ au BP 2020 (contre 1 800 k€ au BP 2019).

La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) est également en augmentation. En application du pacte financier et fiscal métropolitain, la DSM 2020 est indexée sur l'évolution entre 2019 et 2020 des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat perçues par Bordeaux Métropole, déduction faite de la part métropolitaine de la contribution au fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Bordeaux Métropole a récemment communiqué auprès des communes un montant prévisionnel, estimé pour la Ville de Talence à 2 039 k€ (soit +5,1 % par rapport au montant inscrit au BP 2019).

Ces ressources, une fois les montants notifiés par l'Etat et Bordeaux Métropole, pourront être réajustées en cours d'année et notamment dans le cadre du vote du budget supplémentaire.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Contrairement à la période 2014-2017 où l'Etat avait fait le choix de réduire significativement ses concours financiers aux collectivités locales, les dotations et participations restent quasiment stables pour s'élever à 9 820 k€ :

	BP 2019	BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Chapitre 74 - Dotations et participations	9 882 k€	9 820 k€	-0,6%
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4 700 k€	4 670 k€	-0,6%
Dotation de solidarité urbaine	2 350 k€	2 420 k€	3,0%
Dotation nationale de péréquation	450 k€	400 k€	-11,1%
Participations autres organismes (CAF principalement)	1 187 k€	1 200 k€	1,1%
Compensations fiscales	1 040 k€	1 080 k€	3,8%
Autres dotations et participations	156 k€	50 k€	-67,8%

La dotation globale de fonctionnement (7 490 k€), composée de sa part forfaitaire (4 670 k€), de la dotation de solidarité urbaine (2 420 k€) et de la dotation nationale de péréquation (400 k€), sera a priori stable entre 2019 et 2020 (en attendant confirmation des données par les services de l'Etat). L'écrêtement de la part forfaitaire et la diminution de la DNP seront a priori compensés par l'évolution démographique positive et la hausse de la DSU. Sur cette dernière part, la Ville de Talence, comme toutes les autres communes bénéficiaires, profite en effet de l'abondement de 90 M€ de l'enveloppe au niveau national.

Les autres recettes composant ce chapitre (compensations fiscales, participation de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse...) resteront aussi au même niveau qu'en 2019.

Chapitre 70 – Produit des services

Globalement stables, les recettes de ce chapitre s'établissent au BP 2020 à 4 544 k€ (contre 4 566 k€ au BP 2019) :

	BP 2019	BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Chapitre 70 - Produits des services	4 566 k€	4 544 k€	-0,5%
Redevances d'occupation du domaine public	270 k€	275 k€	1,9%
Redevances services culturels	261 k€	263 k€	0,8%
Redevances services sportifs	606 k€	304 k€	-49,8%
Redevances services périscolaires	1 255 k€	1 420 k€	13,1%
Reversement Métropole compétence propreté	936 k€	936 k€	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	267 k€	252 k€	-5,5%
Redevance de stationnement	0 k€	200 k€	so
Produit des FPS	500 k€	250 k€	-50,0%
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	60 k€	60 k€	0,0%
Autres produits	412 k€	585 k€	42,0%

Dans la mesure où il n'est pas prévu de revalorisation significative des tarifs des services offerts à la population, les ressources issues de leur fréquentation restent à peu près au même niveau qu'en 2019. Deux évolutions sont toutefois à noter :

- La hausse des redevances des services périscolaires (restauration scolaire, centre de loisirs, garderie du soir et du matin...), la fréquentation de ces derniers étant régulièrement en progression sur les dernières années, témoignant du succès et de la qualité des activités proposés ;
- La diminution des redevances des services sportifs, avec la fermeture du stade nautique pour travaux.

Parmi les autres recettes, à noter que les droits de stationnement (200 k€) sont désormais imputés au sein de ce chapitre (au lieu du chapitre 73).

Précisons aussi que le produit des FPS (forfait post-stationnement), dont une large part est reversée à Bordeaux Métropole, était comptabilisé au titre de deux exercices (2018 et 2019) au budget primitif 2019, contre un seul au budget primitif 2020.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

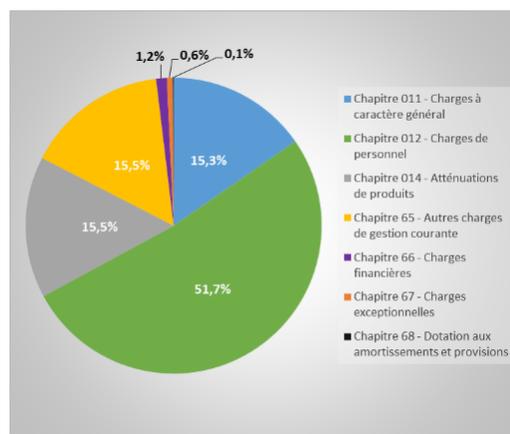
Respectant nos objectifs de gestion, il est proposé que les dépenses réelles de fonctionnement restent quasiment stables entre les budgets primitifs 2019 et 2020 (+0,3 %), pour s'élever à 47 353 k€ :

	BP 2019	BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Dépenses de fonctionnement	56 553 k€	51 205 k€	-9,5%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 358 k€	7 267 k€	-1,2%
Chapitre 012 - Charges de personnel	24 000 k€	24 500 k€	2,1%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 560 k€	7 325 k€	-3,1%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 346 k€	7 362 k€	0,2%
Chapitre 66 - Charges financières	650 k€	550 k€	-15,4%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	286 k€	298 k€	4,2%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	0 k€	50 k€	so
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	500 k€	0 k€	-100,0%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	7 626 k€	2 434 k€	-68,1%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1 226 k€	1 419 k€	15,7%
soit dépenses réelles de fonctionnement	47 200 k€	47 353 k€	0,3%
soit dépenses imprévues	500 k€	0 k€	-100,0%
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	8 852 k€	3 853 k€	-56,5%

Les recettes réelles de fonctionnement progressant dans le même temps de 2,3 % (soit un montant total de recettes de 51 205 k€), **la Ville est en capacité de dégager une épargne en hausse de plus de 60 %**. Les crédits qu'il est possible d'affecter au financement de la section d'investissement s'établissent ainsi à 3 853 k€ en 2020 (contre 2 381 k€ en 2019 hors reprise des excédents des années passées) :

- Dotation aux amortissements : 1 419 k€
- Virement à la section d'investissement : 2 434 k€

Les dépenses réelles de fonctionnement restent principalement composées de quatre chapitres : les charges de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courantes (principalement les subventions versées aux associations et au CCAS) et les atténuations de produits (reversements à Bordeaux Métropole).



Chapitre 012 – Charges de personnel

D'un montant de 24 500 k€ au budget primitif 2020, les charges de personnel sont en hausse de 2,1 % par rapport au BP 2019 (+1,4 % si on tient compte de la décision modificative prise en fin d'année ajoutant 170 k€).

Entre la stabilité du point d'indice (4,686 €), les mesures prises les années passées ayant encore un impact financier (revalorisation indiciaire de certains grades, PPCR, garantie individuelle du pouvoir d'achat...), les progressions de carrière et la pérennisation des services récemment créés, il est en effet nécessaire de revoir cette enveloppe légèrement à la hausse.

Toujours avec la volonté de maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, la Ville se donne tout de même les moyens de répondre aux attentes des Talençais en préservant un service de qualité et proximité. Ainsi, les recrutements réalisés en 2018 et 2019 seront maintenus :

- Allo-Talence ;
- Service de médiation sociale ;
- Postes d'ASVP avec l'élargissement de la zone bleue ;
- animateurs dans les centres de loisirs ;
- Anim&vous.

Par ailleurs, sur les deux dernières années, des agents ont également été recrutés pour accompagner la réalisation de notre ambitieux programme d'investissement et assurer l'entretien durable du patrimoine municipal et des espaces verts. Ces postes sont maintenus et pèseront pour certains, pour la première fois en 2020 sur une année pleine.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Au regard de la consommation des crédits sur l'exercice 2019, **la Ville de Talence peut inscrire des charges à caractère général en baisse au budget primitif 2020 (-1,2 %). Elles s'élèvent à 7 267 k€ (contre 7 358 k€ au BP 2019) :**

	BP 2019	BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 358 k€	7 267 k€	-1,2%
Fluides et chauffage	1 859 k€	1 750 k€	-5,8%
Carburants	140 k€	130 k€	-7,1%
Alimentation	890 k€	890 k€	0,0%
Autres achats	675 k€	705 k€	4,4%
Entretien, réparation et maintenance	1 706 k€	1 754 k€	2,8%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	124 k€	116 k€	-5,8%
Achats de prestations de services	503 k€	503 k€	0,0%
Assurances	153 k€	155 k€	1,0%
Affranchissement et télécommunications	161 k€	140 k€	-13,1%
Impôts et taxes	298 k€	265 k€	-11,1%
Formation et déplacement personnel	102 k€	102 k€	0,0%
Insertions, catalogues et imprimés	181 k€	193 k€	6,5%
Transport	132 k€	133 k€	0,8%
Réceptions	61 k€	64 k€	5,1%
Conseils communaux	100 k€	100 k€	0,0%
Autres charges générales	274 k€	268 k€	-2,3%

La Ville réalise notamment des économies sur sa facture énergétique (fluides, chauffage et carburants), alors même que les prix sont en hausse.

- Effets sur une année pleine de l'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin et anticipation de la baisse de la consommation suite au passage en LED ;
- Rationalisation de l'utilisation des véhicules.

Les impôts et taxes payés par la Ville sont également en diminution grâce à un dégrèvement obtenu sur les locaux commerciaux de Thouars, soit une économie de plus de 30 k€.

A l'inverse, les dépenses relatives à l'entretien du patrimoine (achats de fournitures et petits équipements, prestations d'entretien, réparation et maintenance) sont en hausse.

Enfin, l'enveloppe de 100 k€ affectée aux 5 conseils communaux est reconduite.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Renouvelant son soutien financier à ses principaux partenaires (CCAS et associations), la municipalité fait ainsi le choix de reconduire les crédits inscrits au sein de ce chapitre des autres charges de gestion courante (7 362 k€ au BP 2020, contre 7 346 k€ en 2019) :

	BP 2019	BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 346 k€	7 362 k€	0,2%
Subventions aux associations	2 475 k€	2 475 k€	0,0%
Subvention au CCAS	3 850 k€	3 850 k€	0,0%
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	511 k€	520 k€	1,8%
Contribution aux écoles privées	280 k€	275 k€	-1,8%
Participations au PLIE et à la Mission Locale	122 k€	125 k€	2,5%
Autres charges de gestion courante	108 k€	117 k€	8,5%

Ces acteurs, garants d'une action de proximité et du mieux-vivre-ensemble, sont en effet des partenaires privilégiés de la Ville de Talence, raisons pour lesquelles nous faisons le choix de maintenir le niveau des subventions versées.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les dépenses de ce chapitre sont en baisse en 2020, de 7 560 k€ à 7 325 k€.

	BP 2019	BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 560 k€	7 325 k€	-3,1%
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	6 800 k€	6 725 k€	-1,1%
FPIC	360 k€	380 k€	5,6%
Reversement FPS	400 k€	220 k€	-45,0%

Cette diminution s'explique :

- D'une part, par le réajustement de l'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole, dont le montant définitif est désormais connu (6 275 k€) suite à la mutualisation du service informatique au 1^{er} janvier 2019 ;
- D'autre part, par le fait que le reversement d'une partie du produit des forfaits post-stationnement à Bordeaux Métropole était comptabilisé au titre de deux exercices en 2019 (400 k€ pour 2018 et 2019), contre un seul au budget primitif 2020 (220 k€).

Par mesure de prudence, nous inscrivons par ailleurs des crédits en hausse pour la contribution de la Ville au fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce montant (380 k€) pourra être revu au moment de la notification par l'Etat des données définitives.

Chapitre 66 – Charges financières

De 2014 à 2020, le désendettement de la Ville aura été significatif, l'encours passant de 34 483 k€ au 31/12/2014 à 18 436 k€ au 31/12/2020 (-47 %).

Ajouté à cela une gestion active de la dette consistant à saisir l'ensemble des opportunités de renégociation ou de remboursement par anticipation, **la Ville de Talence s'est offert des économies substantielles sur ses frais financiers. Ils s'élèvent à 550 k€ au BP 2020 (contre 650 k€ au BP 2019 et 1 000 k€ au BP 2014).**

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Par mesure de prudence et pour pouvoir faire face à d'éventuels imprévus, les charges exceptionnelles passent de 286 k€ à 298 k€. La subvention au budget annexe de la régie des transports (252 k€) en constitue la principale dépense et reste quasiment stable. Les autres charges exceptionnelles sont plutôt en hausse (46 k€). Elles comprennent les titres annulés, les frais de carte bancaire, les bourses et prix...

	BP 2019	BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	286 k€	298 k€	4,2%
Subvention régie des transports	250 k€	252 k€	0,8%
Autres charges exceptionnelles	36 k€	46 k€	27,8%

SECTION D'INVESTISSEMENT : UNE GESTION FINANCIERE MAITRISEE ET RESPONSABLE QUI PERMET LA POURSUITE DE NOTRE AMBITIEUX PROGRAMME

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2020 ?

Avant même la reprise des résultats du compte administratif 2019, la Ville de Talence peut compter sur d'importantes ressources propres, lui permettant d'assurer en 2020 :

- Le financement d'un programme d'investissement ambitieux, avec une attention particulière pour le patrimoine bâti et végétal,
- La poursuite du budget participatif,
- L'accélération du désendettement (d'un peu plus de 5 M€).

La gestion financière responsable qui est assurée depuis plusieurs années offre aujourd'hui à la Ville des capacités de financement relativement importantes. Ainsi, **en 2020, l'ensemble des investissements sera autofinancé** (puisque l'emprunt affiché au projet de budget primitif 2020 sera annulé au moment de la reprise des résultats du compte administratif 2019).

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au budget primitif 2020, les crédits inscrits en dépenses d'investissement s'élèvent à 19 050 k€ (contre 20 404 k€ au BP 2019 hors restes à réaliser) :

	BP 2019	BP 2020
Dépenses d'investissement	20 404 k€	19 050 k€
dont remboursement d'emprunt	2 305 k€	5 200 k€
dont dépôts et cautionnements reçus	5 k€	5 k€
dont neutralisation ACI	650 k€	625 k€
dont dépenses d'équipement	14 094 k€	13 220 k€
dont dépenses reportées sur les budgets suivants*	3 351 k€	0 k€

* Ecole Lapie, centre nautique,...

Comme présenté lors du débat d'orientations budgétaires, en 2020, la Ville saisit l'opportunité de rembourser par anticipation un emprunt d'un peu plus de 3 M€. Cette opération n'a aucun coût pour la collectivité (pas de pénalités) et devrait générer (sur la base des taux d'intérêt actuels) une économie estimée à 185 k€. **Ainsi, au budget primitif 2020, le remboursement du capital de la dette se chiffre au total à 5 200 k€.**

Par ailleurs, la Ville poursuit en 2020 le programme d'investissement tel que présenté dans le rapport d'orientations budgétaires pour les 5 prochaines années :

(en milliers d'euros)	2020	2021	2022	2023	2024
PROJETS D'INFRASTRUCTURES	4 697	13 400	14 816	5 570	3 600
Requalification du quartier de Thouars	483				
Construction d'un équipement culturel	50	50	100	150	500
Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie	1 500	3 000	2 500		
Réhabilitation du groupe scolaire Camus	30	50	100	100	900
Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps	2 000	8 300	7 500		
Travaux du Grand Stade Pierre Paul Bernard	350	950	1 216	200	
Construction d'un dojo	200	400	450	120	
Grand Peixotto-Margaut		300	2 000	2 000	2 200
Réhabilitation Château des Arts	84	200	500	1 800	
Square Felhman		150	450	1 200	
ENTRETIEN DURABLE DU PATRIMOINE, DE S E SPACE S VERTS - PROXIMITES - SOLIDARITES	8 862	2 175	2 675	3 675	2 175
Entretien du patrimoine et verdissement	1 850	1 775	1 775	1 775	1 775
Budget participatif		350	350	350	350
Aire de jeux pour enfant	50	50	50	50	50
Création de deux padel et couverture d'un terrain de tennis	830				
Création d'une maison des solidarités	2 000				
Création d'un parc public quartier Raba	309				
Nouveau centre social			500	1 500	
Modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public (passage en LED)	2 250				
Travaux de voirie, éclairage public, stationnement	903				
Travaux cimetière	110				
Création d'un skate-park évolutif	210				
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 644	1 809	1 818	1 828	1 837
Acquisition de matériels	576	670	670	670	670
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	615	624	633	643	652
Autres reports 2019	2 943				
Autres projets et dépenses imprévues	511	515	515	515	515
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	18 203	17 384	19 309	11 073	7 612
			73 581		

Au budget primitif 2020, en dépenses d'équipement, nous inscrivons des crédits d'un montant de 13 220 k€, dont :

- Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 1 500 k€
- Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 1 000 k€
- Travaux du stade Pierre Paul Bernard et construction d'un dojo : 550 k€
- Création de deux padel et couverture d'un terrain de tennis : 830 k€
- Création d'une Maison des Solidarités : 2 000 k€
- Modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public : 2 250 k€
- Travaux divers de voirie et d'éclairage public : 530 k€
- Attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole : 615 k€
- Acquisition de matériel : 576 k€
- Entretien du patrimoine municipal : 1 704 k€
- Budget participatif : 350 k€
- Travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux : 100 k€
- Création d'un skate-park évolutif : 210 k€
- Travaux au cimetière : 110 k€

Au moment de la présentation du compte administratif 2019, viendront s'ajouter à ces crédits les restes à réaliser (estimés à environ 6,5 M€).

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

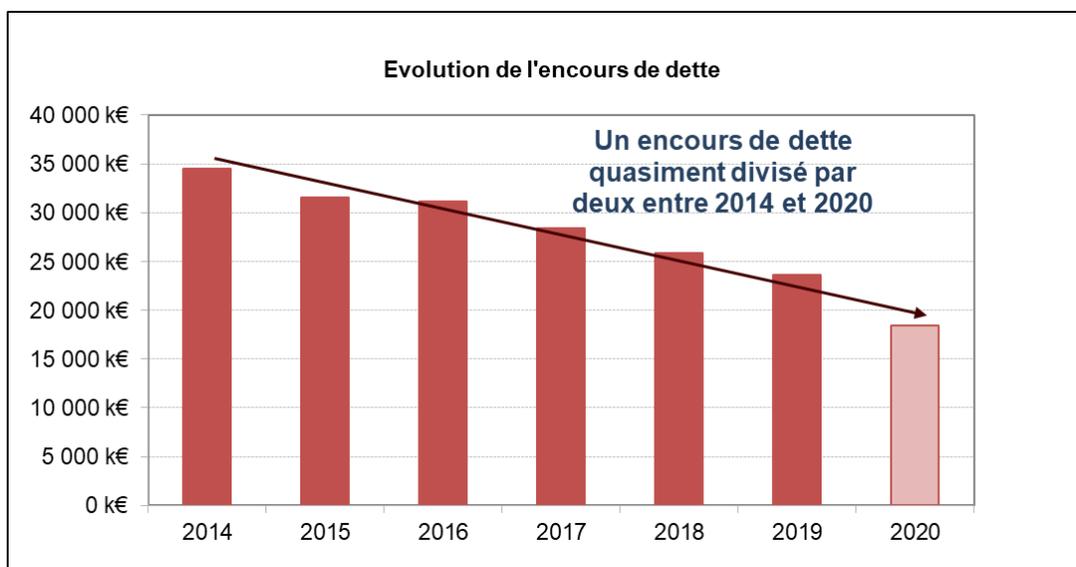
	BP 2019	BP 2020
Recettes d'investissement	28 031 k€	19 050 k€
dont dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre	1 226 k€	1 419 k€
dont virement de la section de fonctionnement	7 626 k€	2 434 k€
dont subventions	602 k€	700 k€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	800 k€	750 k€
dont produits des cessions d'immobilisation	10 150 k€	0 k€
dont emprunt	0 k€	13 747 k€
dont excédent de fonctionnement capitalisé	7 626 k€	0 k€

Pour assurer le financement de ces dépenses d'investissement, **la Ville de Talence peut compter en 2020 sur d'importantes ressources propres (5 303 k€ au total) :**

- L'épargne de la section de fonctionnement : 3 853 k€
 - o Dotation aux amortissements de 1 419 k€
 - o Virement de la section de fonctionnement de 2 434 k€
- Les subventions : 700 k€
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 750 k€

Pour assurer l'équilibre du budget primitif 2020, tandis que les excédents du compte administratif 2019 (estimés à près de 22 M€) ne peuvent encore être repris, nous inscrivons temporairement un emprunt d'équilibre (13 747 k€), qui sera ensuite annulé avec le vote du budget supplémentaire.

Cet important niveau de ressources propres permet à la Ville de ne pas emprunter, mais aussi de rembourser ses emprunts plus rapidement qu'initialement prévu. Par conséquent, en 2020, la Ville de Talence se désendettera de plus de 5 M€ et son encours de dette passera de 23 582 k€ au 31/12/2019 à 18 436 k€ au 31/12/2020.



EN CONCLUSION, QUE RETENIR DE CE BUDGET PRIMITIF 2020 ?

Ce budget primitif 2020 respecte à la fois les impératifs de gestion que se donnent la Ville...

- Stabilité des dépenses de fonctionnement,
- Amélioration des soldes d'épargne,
- Accélération du désendettement,

... tout en répondant aux attentes des Talençais :

- Pas de hausse d'impôt,
- Poursuite des grands projets d'investissement,
- Maintien d'un service public de proximité et de qualité,
- Renouvellement du soutien financier aux associations et au CCAS.